



MUNICIPALITE
1189 SAUBRAZ

AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Préavis municipal n°06/2025

relatif au budget pour l'année 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Afin d'établir le budget communal 2026, la Municipalité s'est basée sur les chiffres connus et les informations transmises par les différents services de l'État ainsi que par les associations intercommunales auxquelles la Commune participe.

Concernant les recettes fiscales, la Municipalité a tenu compte de la réduction du taux d'imposition communal de 80 à 77 points, validée lors de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2025. Les estimations reposent sur les données actualisées de l'Administration cantonale des impôts, combinées à l'analyse des acomptes 2025 et à l'évolution attendue du rendement fiscal global.

La Municipalité a élaboré ce budget dans le plus strict respect des contraintes financières et structurelles de la Commune, tout en assurant la continuité des prestations à la population.

2. Explication

Administration générale (0)

Les charges de l'administration générale sont en baisse par rapport au budget 2025. Cette diminution s'explique principalement par la fin des coûts exceptionnels liés à la mise en place du modèle comptable harmonisé MCH2 ainsi qu'à des prestations fiduciaires ponctuelles.

Le budget 2026 se repositionne ainsi sur un niveau comparable à celui des années antérieures. Il contient une charge exceptionnelle pour la prestation d'archivage afin d'être dans les normes pour la fusion.

Ordre et sécurité publique (1)

Aucun changement significatif n'est constaté dans ce domaine. Les charges liées à la sécurité publique, notamment la participation à la police régionale et aux services de défense incendie et secours, restent stables.

Formation (2)

Les charges de formation sont en baisse pour 2026. Cette évolution s'explique par une réduction du budget global de l'ASSAGIE de 1.4 % ainsi qu'une diminution du nombre d'enfants domiciliés à Saubraz fréquentant les établissements scolaires intercommunaux.

Les autres postes liés à l'enseignement restent constants.

Culture, sports, loisirs et églises (3)

Les charges de ce domaine sont en légère baisse par rapport à 2025. Les travaux d'entretien et de rénovation prévus pour les fontaines communales étant moins importants que l'année précédente, les coûts diminuent en conséquence.

Sécurité sociale (4)

Une augmentation des charges est prévue dans ce domaine. Cette hausse provient principalement de la participation communale à la prestation pour les structures d'accueil de la petite enfance (crèches et UAPE).

Depuis le transfert de la compétence de gestion de la petite enfance de l'AJEMA à l'ASSAGIE, les prestations d'accueils ont pu être augmentées au bénéfice des familles des communes membres de l'association intercommunale.

Trafic (6)

Le budget 2026 prévoit une hausse des charges destinées à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier, en particulier pour des travaux sur certains chemins forestiers. Ces dépenses seront couvertes par le fonds d'assainissement chemin forestier inscrit au bilan communal.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7)

Le budget 2026 prévoit une hausse des charges au niveau de la STEP pour le remplacement des équipements électromécaniques. Au niveau des charges pour l'aménagement du territoire, nous avons adapté les charges pour les frais d'étude et prestations de service. Le MCH2 demande un équilibre impératif au niveau des domaines autofinancés, ce qui explique la hausse du revenu à ce niveau.

Economie publique (8)

Aucun changement significatif n'est constaté dans ce domaine.

Finances et impôts (9)

Pour 2026, la Municipalité anticipe une stabilité des recettes fiscales globales. Bien que le taux d'imposition ait été réduit de 80 à 77 points (décision du Conseil communal du 9 octobre 2025), les revenus des personnes physiques ne devraient pas diminuer, compte tenu de la progression naturelle des revenus et des nouvelles constructions.

Les recettes issues de l'impôt foncier sont en légère hausse, conformément à la tendance déjà observée en 2024 et confirmée en 2025.

Concernant les charges financières, une augmentation des intérêts est prévue afin de couvrir les prêts contractés pour la rénovation du collège communal, dont les travaux se terminent fin 2025. L'ouverture de la crèche est prévue pour février 2026 ; les charges et revenus associés ont été intégrés au budget du collège, conformément au préavis n° 06-2024 relatif au crédit de construction. De plus, un montant de CHF 15'000.00 est prévu pour la mise en valeur de l'histoire de la Commune et du collège : mise en valeur d'anciens tableaux, valorisation du patrimoine local et préparation de la mémoire communale en vue de la fusion prévue en 2027.

Enfin, les charges d'entretien courant de l'Auberge communale ont été revues à la baisse ; le budget 2026 ne comprend pas de projet spécifique mais vise à garantir les maintenances nécessaires si besoin.

3. Conclusion

Le budget 2026 de la Commune de Saubraz s'inscrit dans une logique de continuité et de prudence. Il tient compte de la fin des investissements majeurs (MCH2, rénovation du collège) tout en assurant la mise en service de la crèche communale et la valorisation du patrimoine local.

Le résultat budgétaire 2026 prévoit une perte de CHF 70'700.81, ce qui est inférieure de CHF 67'891.93 par rapport au budget 2025, traduisant une amélioration de la situation financière communale.

La Municipalité estime que ce budget assure un équilibre durable entre maîtrise des charges, maintien des prestations publiques et valorisation du patrimoine communal.

En résumé, le budget 2026 se présente comme suit :

Budget 2026			
	Charges		Revenus
(0) Administration générale	CHF	294'900.00	CHF 8'130.00
(1) Ordre et sécurité publique	CHF	104'895.33	CHF 2'600.00
(2) Formation	CHF	309'476.00	CHF 0.00
(3) Culture, Sports, Loisirs et Eglises	CHF	61'552.00	CHF 0.00
(4) Sécurité sociale	CHF	224'086.90	CHF 0.00
(6) Trafic	CHF	170'210.40	CHF 75'860.00
(7) Protection de l'environnement et...	CHF	276'470.00	CHF 266'750.00
(8) Economie publique	CHF	180'327.00	CHF 165'510.00
(9) Finances et impôts	CHF	837'363.84	CHF 1'869'730.66
Totaux charges et revenus	CHF	2'459'281.47	CHF 2'388'580.66
Clôture du compte de fonctionnement (Perte)			-70'700.81

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 06/2025 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

D'accepter le budget tel que présenté.

Approuvé en séance de Municipalité du 11 novembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Davide Marguccio

La Secrétaire
Evelyne Chesaux



Annexe : budget pour l'année 2026 et plan d'investissement